

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 86 (1960)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

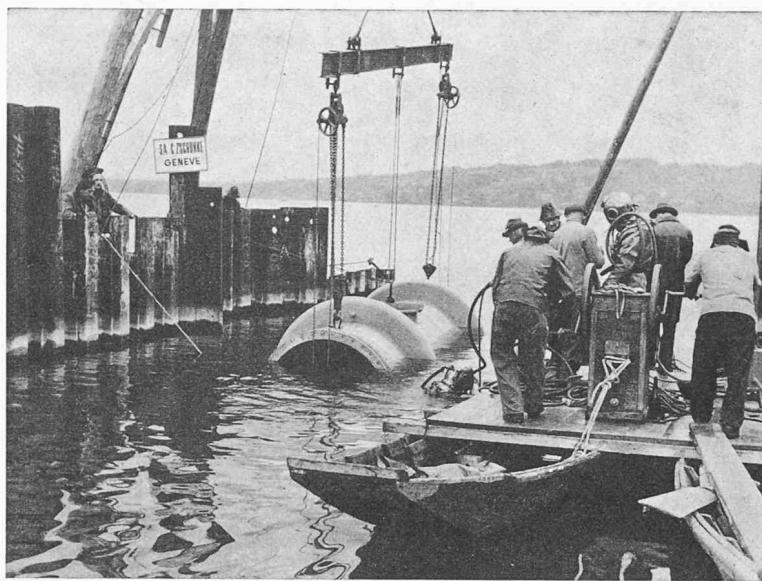


Fig. 16. — Immersion d'un élément de raccord de la conduite d'eau brute au massif d'ancre.

fois arrivé au fond de la fouille, le pied des palplanches a été assuré par une dalle de béton armé. C'est sur celle-ci que, par l'intermédiaire de chevalets métalliques, les conduites d'acier ont été posées puis enrobées de béton armé.

Entre le quai Wilson et la rue Chateaubriand, l'exécution de la galerie de béton armé s'est faite entre deux rideaux de palplanches légères étayées par un boisage transversal.

A l'exclusion d'une enceinte de palplanches laissée dans le lac pour la protection des soufflets des conduites contre l'envahissement des terres, toutes les palplanches ont été arrachées après l'achèvement des travaux.

Entre la rue Chateaubriand et la station, les travaux ont été exécutés entre deux blindages en planches, appuyés sur des fers DIN battus dans le sol et étayés transversalement.

Au droit des immeubles de Château-Banquet, on a utilisé, pour leur sécurité, des palplanches métalliques. Elles ont été laissées en terre.

Une partie des terrassements a pu être exécutée mécaniquement. Le ferrailage et le bétonnage ont été

effectués, non sans peine, dans l'encombrement des étais.

Pose des conduites en galerie

Les conduites d'acier qui arrivaient par camion sur la nouvelle voie d'accès à l'usine étaient reprises par un treuil roulant sur un portique métallique et introduites dans la galerie par un orifice spécialement réservé à cet usage. Elles étaient déposées dans la galerie sur un wagonnet Decauville qui les amenait à l'endroit où elles devaient être montées par soudure électrique. Là, un treuil sur portique spécial facilitait leur déplacement et leur pose.

Raccordement des conduites dans le lac

Après que le raccord provisoire des conduites souslacustres eut été démonté par des scaphandriers aidés d'un homme-grenouille, les éléments des nouvelles conduites ont été amenés sur pontons et successivement immergés à l'aide d'une chèvre flottante (fig. 16). Ils ont été présentés et maintenus entre les tronçons en attente, soudés sous l'eau aux joints de montage par quelques points de fixation puis, ressortis de l'eau et déposés sur une nacelle. Là, ils ont été soudés à l'air libre définitivement. De nouveau immergés, ils furent finalement boulonnés. Homme-grenouille et scaphandriers y travaillèrent d'arrache-pied neuf jours durant.

Les quantités mises en œuvre

L'importance des travaux de génie civil ressort des chiffres suivants :

	Terrassement	Béton
Bâtiment des filtres . . .	13 600 m ³	5 120 m ³
Bâtiment des machines . . .	7 400 »	2 100 »
Bassin de rétention . . .	1 600 »	560 »
Tunnel et collecteurs . . .	12 200 »	2 600 »

Le montant total de l'ensemble des travaux représente une dépense de l'ordre de 18 millions de francs, correspondant au devis de 17,6 millions valeur 1954.

(Les photos des figures 2, 8, 11, 12 sont de M. Kettel, à Genève ; celles des figures 1, 7, 10, 13 à 16, de J.-P. Meystre, à Genève.)

(A suivre)

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section S.I.A.)¹

Rapport de gestion 1959

La tradition en a été créée l'an passé : le rapport sur l'activité de notre société est publié avant l'assemblée générale ordinaire ; il en va de même des rapports des groupes professionnels, des commissions et des délégations de la S.V.I.A. Cela nous permet, tout en abrégeant la durée de l'assemblée et en épargnant à ceux qui y participent de longues minutes de lecture toujours un peu fastidieuse, de renseigner l'ensemble des membres sur l'activité durant l'exercice écoulé.

Durant l'année en cours, nous nous proposons d'introduire un système d'information périodique qui établira un contact plus étroit entre l'ensemble de nos membres et les responsables de nos diverses activités.

¹ Le rapport de gestion du comité, les rapports du trésorier, des groupes, commissions et délégations, le budget pour 1960, la résolution proposée par la Commission de défense de la profession ainsi que la liste des délégués S.V.I.A. aux assemblées des délégués de la S.I.A. seront soumis à ratification lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril à Montreux.

Toutes les oppositions ou observations éventuelles doivent être communiquées par écrit au comité, pour le 30 mars au plus tard.

Effectif au 31 décembre 1959

	Total	Admissions	Démissions Décès
Architectes	129	+ 4	—
Ingénieurs civils	236	+ 8	— 3
Ingénieurs électriciens.	55	+ 1	—
Ingénieurs mécaniciens	57	+ 1	—
Ingénieurs ruraux et topographes	4	—	— 1
Ingénieurs forestiers . .	10	—	—
Autres spécialités . . .	18	—	— 2
	509	+ 14	— 6

En cours d'admission au 1^{er} mars 1960 : 13 candidats.

Nous avons eu le regret de perdre, au cours de cet exercice, plusieurs de nos anciens membres : MM. *J. Barbey*, ingénieur civil, *L. Delacoste*, ingénieur civil, *H. Détraz*, ingénieur physicien, *G. Imobersteg*, ingénieur civil, *Ch. Tschäppät*, ingénieur chimiste. Notre société en conservera le meilleur souvenir.

Nous avons eu par contre le plaisir de nommer un nouveau membre émérite, en la personne de M. *G. Blanc*, ingénieur électrique.

Si les ingénieurs S.I.A. continuent à représenter la majorité des ingénieurs diplômés de notre canton et la quasi-totalité des bureaux indépendants, la situation est moins favorable en ce qui concerne les architectes. L'effort de propagande doit être poursuivi avec vigueur dans toutes les spécialités, et en particulier chez les architectes, afin de permettre à notre société de représenter et de défendre toujours mieux les intérêts professionnels de ses membres.

Le comité

issu de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 mars 1959 était constitué de la manière suivante :
 Président : *J.-Cl. Piguet*, ingénieur civil.
 Vice-président : *J.-P. Cahen*, architecte.
 Secrétaire : *R. Willomet*, architecte.
 Caissier : *Th. Gerhard*, ingénieur mécanicien.
 Membres adjoints : *G. Abetel*, ingénieur civil.
P. Dumarteray, architecte.
E. Paillex, ingénieur civil.

Il a siégé six fois, et les problèmes qui ont sollicité son attention, tout au long de l'an passé, sont évidemment fort nombreux. Il ne nous est pas possible de les aborder tous ici. Nous nous contenterons donc des plus importants d'entre eux.

Le programme d'activité mis sur pied peut être résumé ainsi :

1. Mise en place du nouveau secrétariat permanent de la société décidé par l'assemblée du 14 mars et vente des normes en langue française.
2. Développement de l'information du comité sur les travaux des groupes et des commissions.
3. En liaison avec l'action du secrétariat permanent, poursuite et développement des travaux de la Commission de défense de la profession.
4. Problèmes posés par l'Exposition nationale, Lausanne 1964.
5. Amélioration des relations avec l'EPUL.
6. Examen des questions relatives à l'aménagement du territoire.
7. Etude d'institutions sociales pour l'ensemble du personnel technique.
8. Examen des problèmes en relation avec les plans d'extension communaux.

Dans l'ensemble, tous ces points ont retenu l'attention du comité. Certains objets délimités pouvaient être

réalisés au cours d'un exercice, d'autres sont en cours d'étude et des préoccupations imprévues sont venues s'y ajouter.

La vente des normes de la S.I.A. par le Secrétariat permanent est maintenant une réalité. Depuis le 15 septembre 1959, le Secrétariat tient à la disposition de tous les intéressés la collection complète des normes et formules en langue française. Nous ne voulons pas manquer de saisir cette occasion de remercier très sincèrement le Comité central de la S.I.A. pour la compréhension dont il a fait preuve à l'égard de notre section en donnant suite à notre demande. Ajoutons que cette nouvelle activité de notre société a pris un bon départ et qu'elle se développe de façon réjouissante à l'avantage des ingénieurs, architectes, maîtres d'état et administrations de Suisse romande.

Lors de nombreux contacts avec les autorités cantonales et communales, nous avons eu l'occasion d'évoquer la question des concours d'architecture. A ce sujet, nous constatons une recrudescence de cette pratique au sein de certaines communes conscientes des avantages de ce mode de faire. Afin de convaincre les municipalités réticentes, nous avons pris liaison avec l'Union des communes vaudoises, en vue de procéder ensemble à une information générale dans ce domaine.

Les concours de génie civil institués sous l'impulsion de la S.I.A. se poursuivent par l'entremise du Bureau de l'autoroute aussi bien que par celle du Service des routes.

Les problèmes posés par l'aménagement d'Ouchy ont fait l'objet d'un entretien avec M. le syndic Chevallaz et le chef du Service d'urbanisme de la ville de Lausanne ; à cette occasion nous avons été informés des vues de la Municipalité à ce sujet. Par ailleurs, le nouveau plan directeur adopté depuis quelques mois sera présenté à notre société à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire.

Votre comité a suivi et soutenu avec intérêt l'activité de la Commission de défense de la profession, notamment dans ses contacts avec la majorité des communes de notre canton ; il se préoccupe également des actions pénales introduites à la suite des démarches de la commission.

A la veille de la phase des réalisations de l'*Exposition nationale, Lausanne 1964*, notre société espère qu'il sera fait appel à sa collaboration, afin qu'il soit tenu compte des intérêts professionnels de ses membres.

Le problème des normes de la S.I.A., évoqué à plusieurs reprises, s'est concrétisé par un mémoire apportant des propositions constructives et adressé au Comité central. Ce point a été porté à l'ordre du jour de la dernière conférence des présidents du 4 mars.

Les derniers colloques institués par le Groupe des architectes font ressortir l'importance fondamentale de la collaboration entre architectes et ingénieurs au stade de la formation à l'EPUL et, plus tard, dans le cadre de leurs activités pratiques. Par un meilleur contact avec l'EPUL, notre société pourrait contribuer à une amélioration de la situation actuelle dans ce domaine.

L'institution d'un *Prix triennal d'œuvres architecturales* réalisées dans notre canton, que nous avions proposée aux autorités cantonales, n'a pas encore abouti. Nous espérons cependant que sa mise en pratique ne tardera pas.

C'est le 6 juillet 1951 qu'a été signée la convention portant création d'un *R.I.A.T.* ou Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens. Les signataires de cette convention sont, outre la *S.I.A.*, l'Union technique suisse (*U.T.S.*), la Fédération des architectes suisses (*F.A.S.*) et l'Association suisse des ingénieurs-conseils (*A.S.I.C.*).

Par contre, c'est le 5 février 1941 qu'est entrée en vigueur la « Loi vaudoise sur la police des constructions » qui nous régit aujourd'hui.

La simple comparaison de ces deux dates suffit, pour qui connaît les dispositions respectives de la *L.P.C.* et du *R.I.A.T.*, à expliquer les difficultés que suscite l'introduction de ce dernier dans notre canton. Ce problème s'est posé et il reste posé. La *S.I.A.* nous l'a rappelé en 1959. Nous nous efforcerons de le résoudre au cours des mois à venir en tenant compte de tous les intérêts en présence, intérêts souvent contradictoires.

Un certain nombre de *litiges* ont été soumis au comité lors de l'exercice écoulé. La plupart furent transmis aux commissions centrales de la *S.I.A.*. Lorsqu'il s'agissait de prévenir aisément un conflit naissant, notre comité a donné les informations nécessaires basées sur nos normes.

Le comité a suivi de près l'*activité des diverses commissions* de la *S.V.I.A.* et leurs présidents ont été convoqués à tour de rôle à ses séances.

Il a enfin participé à de nombreuses manifestations où il convenait de représenter la société.

Par ailleurs, nos délégués ont représenté la Section vaudoise à l'*assemblée des délégués de la S.I.A.* qui a eu lieu à Sion le 25 septembre 1959. Cette assemblée accepta une proposition de révision partielle des statuts (art. 5 et 34), ainsi que la révision des normes 122 (Travaux de charpente), 126 (Travaux de menuiserie), 130 (Travaux de serrurerie), 131 (Travaux de vitrerie), 134 (Sols sans joints et sous-planchers).

42 membres de la *S.V.I.A.* ont participé à la 66^e *assemblée générale de la S.I.A.* réunie, à Sion toujours, le 27 septembre 1959.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici toute notre gratitude à nos collègues du canton du Valais pour la splendide réception qu'ils ont eu à cœur de nous réservé. Gageons que ceux qui ont eu la joie de participer à cette journée et à celle qui l'a précédée n'oublieront pas de sitôt cette 66^e assemblée générale.

Le président ou le secrétaire de la *S.V.I.A.* ont encore participé à deux *conférences des présidents* des sections de la *S.I.A.*, l'une à Zurich le 3 février 1959, l'autre à Bâle le 22 août 1959. Nous ne nous étendrons pas sur les objets traités lors de ces séances, le *R.I.A.T.* ayant chaque fois pris une place prépondérante.

L'*assemblée générale* n'a été réunie qu'une fois, à l'ordinaire, le 14 mars, dans les locaux de l'*EPUL*. Le procès-verbal de cette assemblée sera lu lors de celle de 1960 à Montreux. Rappelons cependant qu'elle fut agrémentée d'une remarquable conférence de M. P. E. Soutter, secrétaire général de la *S.I.A.*, qui exposa le problème si controversé des « routes express » (*Expressways*) et notamment l'application qu'il conviendrait d'en faire à Lausanne.

Groupes, commissions et délégations

Groupe des ingénieurs *S.V.I.A.* (G.I./S.V.I.A.)

Président : *P. Meystre*, ingénieur ; secrétaire : *Th. Gerhard*, ingénieur ; caissier : *Ed. Paillex*, ingénieur.

A côté de son travail administratif courant et de la discussion des candidatures à la *S.V.I.A.*, les séances du Groupe des ingénieurs ont été animées de quelques exposés techniques intéressants.

La Commission pour la formation de l'ingénieur après les études a terminé ses travaux, concrétisés en un volumineux rapport qui a été transmis au comité du Groupe des ingénieurs de l'industrie. Nous espérons très vivement que ce rapport ne restera pas lettre morte et qu'il donnera lieu à une action positive et efficace sur le plan suisse.

L'activité future du Groupe des ingénieurs sera consacrée aux divers points suivants :

- Une petite commission a été désignée pour réaliser pratiquement l'organisation de stages pour les ingénieurs mécaniciens et électriciens comme aussi pour les ingénieurs civils en Suisse romande ; cette commission travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.
- Le problème de la rémunération et, plus généralement, des conditions de travail des ingénieurs — et surtout des ingénieurs mécaniciens et électriciens — qui ont atteint un certain âge, sera repris par la commission paritaire (patrons et employés) qui existe déjà au sein du groupe ; il s'agit là d'un problème très important qui ne paraît pas avoir été résolu à satisfaction jusqu'à maintenant.
- L'organisation d'un cours sur la « Recherche opérationnelle » est envisagée pour le printemps 1960 ; ce cours serait donné en plusieurs leçons d'environ deux heures chacune.

Le Groupe a proposé au président de la Commission *S.V.I.A.-A³E²P.L.-GeP* des visites et conférences de charger celle-ci d'organiser des visites de chantiers et usines à l'intention des gymnasiens, sur la base, par exemple, de ce qui se fait à Genève ou Zurich.

Groupe des architectes *S.V.I.A.* (G.A./S.V.I.A.)

Président : *M.-D. Mueller*, architecte ; vice-président : *P. Prod'hom*, architecte ; secrétaire : *A. Décoppet*, architecte ; caissier : *A. Mingard*, architecte ; membre adjoint : *J.-P. Cahen*, architecte.

L'*assemblée générale* du *G.A./S.V.I.A.* a été convoquée trois fois en 1959, dont une fois à l'ordinaire et deux fois à l'extraordinaire. Durant ce même exercice, son comité a siégé neuf fois.

Le problème de la formation des apprentis dessinateurs en bâtiment continue à préoccuper le Groupe, en liaison avec la commission *S.V.I.A.* désignée pour cette étude. Si l'institution d'examens intermédiaires a donné de bons résultats, la question du choix des apprentis n'a pas encore trouvé de réponse absolument satisfaisante. Il est pourtant évident que tout ce qui peut être fait par la suite n'est qu'emplâtre sur jambe de bois si, à la base, le recrutement est mauvais. Le programme des cours donnés à l'Ecole complémentaire professionnelle continue à être étudié attentivement.

Les vœux exprimés par le Groupe au sujet de l'organisation de concours d'architecture par les autorités de la commune de Lausanne ont été entendus. Divers concours ont été lancés dans le courant de l'année passée. Il reste à souhaiter qu'ils donnent, à l'avenir aussi, des résultats satisfaisants, ce qui serait bien la meilleure preuve de la légitimité de nos vœux.

La *G.A.* suit de près les travaux de la Commission de défense de la profession d'architecte. Il a pris connaissance avec satisfaction des premiers résultats acquis, tout en demandant à la *S.V.I.A.* de poursuivre son effort sans relâche jusqu'à ce qu'une solution définitive ait pu être trouvée au problème crucial de l'application de la *L.P.C.*

L'introduction du *R.I.A.T.* dans le canton de Vaud a été le motif de nombreux échanges de vues. Il faut bien voir que l'existence de la *L.P.C.* vaut aux architectes vaudois une situation très particulière que ne connaissent pas les architectes d'autres cantons et qui rend cette introduction extrêmement délicate. Elle nécessite donc une étude très approfondie.

Une série de conférences a été organisée durant l'hiver 1959/1960. Dans chaque cas une invitation a été adressée à tous les membres de la S.V.I.A. Voici quels ont été les sujets traités :

- Apparition de l'ingénieur dans l'histoire de l'architecture (M. M.-D. Mueller).
- Problèmes d'actualité et d'avenir en matière d'aménagement du territoire (M. G. Béguin).
- Les structures (M. J.-Cl. Piguet).
- Les transports publics dans les quartiers Ouest de Lausanne ; avant-projet d'un métro (M. H. Monod).

L'étude des problèmes touchant à l'architecture historique a également été à l'ordre du jour. Il s'agit là d'un problème d'actualité si l'on songe à certains travaux de transformation d'immeubles réalisés à Lausanne et dans le canton au cours de ces dernières années. Une commission du G.A. qui serait chargée de l'examen de ces questions est actuellement en voie de constitution.

Autre problème, actuellement repris par la S.V.I.A., qui a été soulevé par le Groupe des architectes : l'actualité et la valeur des normes de la S.I.A. Un gros effort nous paraît indispensable dans ce secteur, effort qu'il appartient à la S.I.A. de mener à chef et dont l'urgence est incontestable.

L'ordonnance et les mandats des diverses commissions du Groupe ont été mis au point lors de l'assemblée générale ordinaire réunie à Vevey le 27 juin 1959. Rappelons en passant que cette assemblée a fait suite à une visite, présentée et commentée par son auteur, M. le professeur J. Tschumi, du nouveau bâtiment administratif de la Société anonyme Nestlé, Vevey.

Il reste de nombreux problèmes à étudier et à résoudre ; le Groupe des architectes de la S.V.I.A. se voudra, en 1960, aux affaires suivantes :

- Mise au point de la procédure d'admission des candidats et action tendant à promouvoir l'adhésion de nouveaux membres.
- Nouvelle définition des buts et de l'activité du G.A. dans le cadre de la S.V.I.A.
- Organisation de causeries, de colloques et surtout de cours techniques.
- Etude, dans le cadre de la S.V.I.A., de tous les problèmes spécifiquement architecturaux ou touchant exclusivement à l'exercice de la profession d'architecte (formation des dessinateurs en bâtiments, relations avec l'Ecole d'architecture de l'EPUL, concours d'architecture, admission d'architectes, etc.).

Commission de défense de la profession d'architecte

Président : J.-P. Vouga, arch. ; membres : A. Décoppet, arch., M. Maillard, arch., P. Margot, arch., M.-D. Mueller, arch., J.-Cl. Piguet, ing., P. Quillet, arch., R. Willomet, arch. — Conseil juridique : Ph. Abravanel, avocat.

Constituée au sein du Groupe des architectes, avec la tâche de préciser l'étendue des droits, des devoirs et des responsabilités de l'architecte, la Commission de défense de la profession d'architecte, remaniée et agrandie, est devenue, en avril 1959, une commission de la Section vaudoise. A la même époque, elle s'est vu attribuer par le comité la tâche d'assister le Secrétariat permanent dans la lutte qu'il entreprend alors contre les mises à l'enquête irrégulières dans le canton.

Cette activité a occupé, il faut bien le dire, toutes les séances de la commission. En voici un bref résumé :

Depuis avril 1959, toutes les mises à l'enquête intervenant sur l'ensemble du canton sont contrôlées et relevées sur fiches (à raison d'une fiche par architecte). Chaque fois que le nom de l'architecte n'est pas mentionné, la S.V.I.A. le demande. Elle a régulièrement pu l'obtenir. Si les plans sont établis par une personne à qui la qualité d'architecte n'a pas été reconnue, la S.V.I.A. fait opposition. Une copie de chaque opposition est adressée à l'Etat (Service des bâtiments).

Les suites sont alors celles-ci : ou le maître de l'ouvrage renonce, ou il change d'architecte ; quelquefois c'est la Municipalité qui refuse le permis de construire ou qui s'excuse d'avoir « omis de mentionner » que les plans étaient « aussi » signés par un architecte à qui cette qualité a été reconnue. (Il aurait fallu, dans de tels cas, avoir vu les plans avant et après l'intervention : on comprend qu'il ne soit guère possible à la S.V.I.A. de dépêcher un observateur dans toutes les communes où des plans sont mis à l'enquête.)

Quoiqu'il en soit, ces premières interventions ont obtenu les résultats positifs suivants :

- le nombre des municipalités qui indiquent systématiquement le nom de l'architecte augmente : cela les oblige à consulter la liste des architectes ;
- les municipalités prennent mieux conscience de l'intérêt des dispositions de la L.P.C. ;
- un certain nombre de constructions, mises à l'enquête par des personnes à qui la qualité d'architecte n'a pas été reconnue, ont été évitées.

Ajoutons que les oppositions ont parfois atteint des architectes d'autres cantons à qui leur qualité n'avait pas été reconnue par l'Etat ; il leur a été facile de régulariser leur situation et ils figurent aujourd'hui sur la liste.

Au vu de ces résultats, la commission a estimé qu'il convenait de poursuivre l'action entreprise. Grâce à celle-ci, la S.V.I.A. est d'ailleurs en possession d'une documentation qu'elle se propose de transmettre à l'Etat en vue d'examiner avec ses services les suites qui pourraient lui être données.

D'autre part, un certain nombre de dénonciations ont été faites auprès de l'autorité préfectorale et des actions judiciaires ont été entreprises dans des cas de signatures de complaisance. Ceci s'est fait par l'entremise du Conseil juridique de la S.V.I.A.

Mais cette activité (à laquelle ni le secrétariat ni la commission ne prennent d'ailleurs aucun plaisir, on s'en doute !) a permis de constater des violations innombrables de la L.P.C. qui ôtent à celle-ci l'effet de garantie qu'on attendait d'elle ; ces violations ont pour origine, dans la plupart des cas, une collaboration entre des architectes et des personnes à qui cette qualité n'a pas été reconnue par l'Etat. Il faut se féliciter de ce que ces infractions n'ont eu qu'exceptionnellement pour auteurs des membres de la S.I.A. Chaque fois, une intervention auprès de ces frères a montré qu'ils avaient péché par ignorance. Pourtant, pour éviter à l'avenir que des membres de la S.I.A. ne soient mêlés à ces irrégularités, la commission a proposé au comité une résolution, dont vous trouverez le texte ci-dessous, qui doit être soumise à l'Assemblée générale.

La commission a d'autre part été nantie par le comité des problèmes soulevés par la situation du R.I.A.T. dans notre canton. Elle aura l'occasion de revenir sur ces questions.

La commission demande enfin à l'assemblée de modifier sa dénomination actuelle en la remplaçant par le titre suivant : *Commission de l'exercice de la profession*, son activité pouvant s'étendre à toutes les catégories de membres de la S.V.I.A.

Voici enfin le texte de la *réolution* que la commission et le comité ont décidé de proposer à l'assemblée :

Le comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et la Commission de défense de la profession d'architecte ont suivi régulièrement l'action entreprise par la S.V.I.A. dans le domaine des enquêtes et des collaborations irrégulières.

Ils ont constaté des violations innombrables de la L.P.C. qui ôtent à celle-ci l'effet de garantie que l'on attendait d'elle ; ces violations ont pour origine, dans la plupart des cas, une collaboration entre architectes et personnes à qui la qualité d'architecte n'a pas été reconnue par l'Etat de Vaud.

Soucieux de promouvoir une application stricte de la L.P.C. et d'éviter en tout cas que les membres de la S.V.I.A. ne soient mêlés à ces irrégularités, le comité et la C.D.P. proposent à l'assemblée générale de prendre la décision suivante :

L'architecte ou l'ingénieur membre de la S.V.I.A. ne peut s'associer, d'une manière permanente ou occasionnelle, qu'avec un architecte ou un ingénieur reconnu par l'Etat.

Le comité est chargé de l'application de cette résolution.

Commission professionnelle S.V.I.A. pour les apprentis dessinateurs en génie civil

Président : J.-P. Stucky, ing. ; membres : G. Abetel, ing. ; J.-E. Dubochet, ing., remplacé dès le 1^{er} janvier 1960 par H. Vonlanden, ing. ; A. Gardel, ing., J.-Cl. Piguet, ing., E. Rossetti, ing.

En collaboration avec notre commission, le Service de la formation professionnelle a organisé en automne 1959 une « Journée d'orientation », à l'intention des patrons

formant des apprentis, ou susceptibles d'en former. Les sujets suivants y ont été traités : Dispositions légales, le rôle de l'employeur, celui de l'Ecole complémentaire, les tâches du commissaire professionnel et les exigences aux examens de fin d'apprentissage. La majorité des participants a exprimé le vœu que la durée de l'apprentissage soit portée de trois ans à trois ans et demi pour les dessinateurs de la branche Constructions métalliques, et de trois à quatre ans pour ceux formés dans les deux branches Travaux publics et Béton armé. Le Service de la formation professionnelle a décidé de modifier dans ce sens le règlement d'apprentissage valable pour les contrats signés à partir de 1960. Notre commission s'est préoccupée des répercussions que pourrait avoir cette décision sur l'enseignement donné par l'Ecole complémentaire, et ses propositions concernant la nouvelle organisation des classes ont été acceptées.

Comme par le passé, nous avons été consultés à plusieurs reprises pour la nomination de professeurs de l'Ecole complémentaire professionnelle. Répondant chaque fois aux demandes qui ont été formulées, nous avons ainsi manifesté l'intérêt que la S.V.I.A. porte à la formation des apprentis dessinateurs en génie civil.

Commission S.V.I.A. pour l'étude du programme d'enseignement à l'E.C.P. des dessinateurs en bâtiment

Président : L. Stalé, arch. ; membres : F. Brugger, arch., P. Dumartheray, arch., J. Felber, arch., R. Loup, arch., R. Keller, arch., P. Prod'hom, arch.

M. Giuliani, représentant la S.D.T., est invité à prendre part aux séances dès l'automne 1959.

Au début de l'année, pour la première fois, des examens intermédiaires ont eu lieu pour les classes de première et deuxième années.

L'organisation de ces examens s'est révélée satisfaisante. Les résultats confirment, en général, ceux de l'année, bien que les travaux aient été jugés par des architectes ne faisant pas partie du corps enseignant. Quatre apprentis ont échoué en première année ; leur contrat d'apprentissage n'a pas été modifié pour autant. Trois apprentis ont échoué en deuxième année ; la Direction de l'E.C.P. a toutefois décidé de les laisser continuer le programme, tout en leur adressant un avertissement.

Ces examens, comme la visite des cours qui les a précédés, donnèrent à tous les membres de la commission l'occasion de se faire une idée plus exacte du niveau de culture des apprentis et d'apprécier l'enseignement donné à l'E.C.P.

Le résultat de ces examens, s'il a été très utile pour les apprentis, a pu convaincre la commission qu'un programme précis devait être établi pour l'enseignement des dessinateurs en bâtiment. Ce programme doit servir de base à tous les maîtres, sans pour autant porter atteinte à leur personnalité. Il est indispensable qu'une discipline soit établie et que la même matière soit enseignée dans les classes parallèles, même si les cours sont donnés par des maîtres différents.

L'été a été consacré à l'étude du programme d'enseignement et un rapport a été établi mettant en parallèle le programme qui avait été mis au point par la commission, approuvé par l'ensemble des écoles complémentaires de Suisse romande, et le nouveau programme préconisé par M. Veuve, architecte.

Dans sa séance du 8 octobre 1959, la commission a pris connaissance de ce rapport et a chargé M. Mingard, architecte, de donner un avis impartial sur cette question.

Le 21 janvier 1960, la commission a été appelée à préparer les examens intermédiaires pour l'année 1960 et à prendre connaissance des suggestions faites par les différents maîtres.

Commission S.V.I.A. pour l'étude de la formation des cadres supérieurs (ingénieurs) et du personnel technique (techniciens)

Président : M. Renaud, ing. ; membres : M. Cosandey, ing., Ch. Marti, ing., J. Perret, ing., J.-P. Vouga, arch.

Dans sa séance de juin, la commission a abordé plus particulièrement le problème des efforts faits dans divers milieux pour la propagande en faveur des professions techniques. Cette action étant entreprise par différentes associations, entre autres le Comité central de la S.I.A., notre commission ne pense pas qu'il y ait, de sa part, une initiative à prendre dans le domaine brochures ou publications. Par contre, une action d'information semble souhaitable

dans nos écoles, plus particulièrement les gymnases. Nous savons qu'une telle action a déjà été réalisée avec succès par d'autres sections de la S.I.A.

En ce qui concerne le Technicum vaudois, la commission a reçu avec intérêt des renseignements sur le développement de cette école. Elle garde, à ce sujet, la même attitude, c'est-à-dire qu'elle est heureuse qu'un technicum soit créé à Lausanne pour augmenter les possibilités de formation des cadres techniques, mais que ce développement ne doit pas se faire au détriment de l'Ecole polytechnique de Lausanne qui est à la charge du canton, ce qui est un cas unique en Suisse. On a, actuellement, tendance à critiquer la dispersion de nos universités suisses ; il ne faudrait donc pas, dans le domaine des écoles pour la formation technique, accentuer trop la dispersion. Actuellement, le canton de Genève fait un gros effort de développement de son technicum, désigné par : « Ecole supérieure technique », mais ce canton n'a pas la charge d'une école polytechnique complète comme c'est le cas pour le canton de Vaud.

Commission S.V.I.A. pour l'étude du réseau routier vaudois

Président : Ch. Ledermann, ing. ; membres : R. Bolomey, ing., A. Bréguet, ing., C. de Charrière, ing., P. Chastellain, ing., A. Jaquet, ing., R. Lambert, ing., J.-L. Merz, ing., G. Nicollier, ing., J.-Cl. Piguet, ing., A. Vittoz, ing., F. Brugger, arch., M.-D. Mueller, arch., P. Quillet, arch., F. Sillig, arch.

Notre commission n'a eu qu'une très faible activité durant l'année écoulée, étant donné que l'entrevue que nous devions avoir avec les représentants du Département des travaux publics n'a pas eu lieu, malgré plusieurs rappels.

Nous espérons que M. le chef du Département se souviendra de la promesse faite en automne 1958, et que l'entrevue désirée aura lieu avant la nomination de son successeur.

Profitant de cette accalmie, plusieurs ingénieurs de la commission se sont réunis à quelques reprises, pour comparer les frais d'études des avant-projets de routes et tenter d'en sortir une norme. Ce travail s'avère difficile, les frais d'études variant fortement, non seulement en fonction du terrain, mais également en fonction des documents de base mis à disposition par le maître de l'œuvre.

Il n'en reste pas moins que ces contacts se sont avérés fructueux, et qu'il serait heureux que tous les ingénieurs intéressés à de tels travaux participent à ces discussions.

Commission S.V.I.A. de la Série de prix

Président : G. Lerch, arch. ; membres : F. Panchaud, ing., A. Raach, arch.

La 9^e édition (1960-1961) de la *Série de prix S.V.I.A.-F.V.E.* est à l'étude, et paraîtra probablement à la fin de l'automne.

L'usure des caractères demandant une refonte, la réimpression totale a été décidée, mais s'étendra sur cette édition et la suivante, pour répartir les frais. La commission a déjà procédé à la correction des épreuves des 600 premières pages. Elle étudie actuellement les modifications de textes et de prix à apporter, matériaux nouveaux à introduire et désuets à supprimer, adaptation des prix aux fluctuations actuelles ou prévisibles.

Il est donc temps de transmettre des suggestions concernant des améliorations possibles, lacunes à combler, précisions à apporter, erreurs à rectifier, aux membres de la commission.

Commission S.V.I.A. - A³E²P.L. - GeP des visites et conférences

Président : Ed. Meystre, ing. ; délégués S.V.I.A. : Ed. Meystre, ing., M.-D. Mueller, arch. ; délégués A³E²P.L. : M. Grivat, ing., A. Vallotton, géom. ; délégués GeP : G. Trivelli, ing. chim., R. Etienne, ing. ; délégué Groupe des ingénieurs : J. Fantoli, ing.

Au cours de l'année 1959, la Commission des visites et conférences s'est réunie quatre fois.

La tâche de la commission a fait l'objet, de la part des présidents des trois sociétés, d'une révision qui s'est inspirée tant de l'opportunité de maintenir et stimuler la recherche culturelle par un nombre suffisant de conférences et de visites, que de limiter dans une certaine mesure les dépenses

annuelles. Il s'en est suivi la rédaction de nouvelles instructions, datées du 29 juin 1959, quant au calendrier des manifestations qui doit offrir dorénavant, dans l'année, trois ou quatre conférences et huit à dix « sorties ». Les conférences doivent, en principe, être techniques.

En 1959, la commission a organisé quatre conférences et six visites, savoir :

Pour les conférences :

1. Le 23 janvier 1959 : « Naissance et formation des gisements pétroliers », par M. le professeur Héli Badoux.
2. Le 4 février (dans le cadre des Conférences académiques organisées par la Société académique vaudoise) : « Aspects de l'architecture contemporaine », par M. le professeur Paul Waltenspühl.
3. Le 5 mars : Conférence de M. Hans-Conrad Egloff, ingénieur, président du R.I.A.T., sur la situation actuelle du Registre des ingénieurs, architectes et techniciens, et sur la création d'un Musée technique suisse (avec présentation du film de l'Unesco sur le Deutsches Museum de Munich).
4. Le 27 novembre : « Les leviers photogrammétriques à l'aide de l'avion », avec présentation d'un film : « Du ciel à la terre », des Etablissements Wild-Herrbrugg S.A., par M. Gut, ingénieur-géomètre.

Pour les visites :

1. Le 21 mars 1959 : Visite des nouveaux bâtiments de l'Ecole de médecine, à Lausanne, avec exposés de M. Marc Piccard, architecte, et de MM. les professeurs Dr Winckler et Dr Bucher (environ 80 participants).
2. Le 18 avril : Visite des nouvelles installations des Verreries de Saint-Prix, suivie de la visite de la très ancienne église de Saint-Prix (avec intermède musical) et de celle de la demeure de M. le Dr Oscar Forel (le Manoir), avec 150 participants.
3. Le 30 mai : Visite de la nouvelle Briqueterie de Renens, suivie de celle du domaine de Bois-Genoud, avec 160 participants.
4. Le 17 juin : Visite des nouveaux grands Ateliers de mécanique et de fonderie de la S.A. Sulzer Frères, à Ober-Winterthour, avec 48 participants.
5. Le 31 octobre : Visite des Stations fédérales d'essais arboricoles et viticoles du Caudoz, à Pully, et de Mont-Calme, à Lausanne, avec 40 participants.
6. Le 14 novembre : Visite de l'Aérodrome de Cointrin — soit chantiers de génie civil (renforcement et prolongement des pistes, tunnels routiers), installations de la Swissair (hangars, avions en révision, cuisines, etc.), exposé de M. W. Maeder, chef de la tour de contrôle de l'Aéroport, sur l'atterrissement des avions en cas de visibilité imparfaite, réception au Centre d'études industrielles de Genève — avec 95 participants.

La commission s'est efforcée de varier beaucoup l'objet des manifestations, afin d'intéresser successivement tous les membres de nos sociétés, dans la mesure du possible.

La participation aux visites a oscillé autour de la centaine ; elle a été moindre notamment quand le temps était pluvieux (visite des Stations fédérales d'essais). Nous avons trouvé partout le meilleur accueil, dont nous restons reconnaissants. Chaque visite a comporté une réunion autour d'un repas ou d'une dégustation. Les dames ont été invitées aux visites des Verreries de Saint-Prix et de la Briqueterie de Renens, avec un franc succès.

Commission paritaire S.V.I.A.-U.T.S.-S.D.T.

Délégués pour la S.V.I.A. : *E. d'Okolski, arch., R. Curchod, ing., G. Roubakine, ing., F. Brugger, arch., C. Jaccottet, arch.*

La commission a poursuivi cette année la mise au point d'un *service paritaire d'assurance-salaire en cas de maladie*, pour les bureaux d'ingénieurs et d'architectes du canton de Vaud.

Selon l'article 335 du Code des Obligations, « dans les contrats de travail conclus à long terme, l'employé ne perd pas son droit au salaire pour un temps relativement court, lorsqu'il est empêché de travailler, sans sa faute, pour cause de maladie ou pour telle autre cause analogue ».

Il appartient au juge d'interpréter cette disposition et de déterminer, de cas en cas, l'étendue de l'obligation de l'employeur. Lorsque les contrats collectifs de travail ne posent pas d'autres règles, il est en général fait usage du barème introduit par le Tribunal des prud'hommes de Berne, dit

« Barème bernois » ; celui-ci établit une correspondance entre la durée du service de l'employé empêché de travailler et le temps pendant lequel il conserve le droit au paiement intégral de son salaire ; ainsi :

<i>Durée de l'emploi</i>	<i>Paiement du salaire</i>
3 mois	1 semaine
1 année	1 mois
2 à 4 ans	2 mois
5 à 9 ans	3 mois
	Etc.

En cas de maladie de longue durée (tuberculose, poliomélyrite, pour ne prendre que les plus graves), la charge incombe au patron peut devenir extrêmement lourde. Pour se mettre à l'abri de tels risques, le chef d'entreprise peut mettre son personnel au bénéfice d'une assurance qui garantira une indemnité journalière en cas de maladie. Dans sa dernière jurisprudence, le Conseil fédéral a admis la légitimité de conventions libérant l'employeur de l'obligation de payer le salaire à condition de prendre à sa charge une partie de la prime d'assurance.

En d'autres termes, au devoir légal de payer le plein salaire pendant un certain temps en cas d'absence pour cause de maladie, se substitue celui de verser régulièrement tout ou partie d'une prime à une société d'assurances pour garantir à son personnel une indemnité journalière.

Un employé peut s'assurer personnellement. Un chef d'entreprise peut assurer l'ensemble de son personnel. Une association professionnelle ou un secteur économique peut prévoir pour l'ensemble de ses membres, à titre facultatif ou obligatoire, une assurance collective. Cette dernière formule présente les avantages suivants :

1. Conditions plus avantageuses, en raison du nombre des assurés.
2. Taux de primes uniforme pour toutes les entreprises (répartition des risques sur l'ensemble des assurés).
3. Possibilité de créer, en marge de l'assurance, un fonds de secours.
4. Gestion et contrôle de l'assurance par le groupe professionnel lui-même.

Les relations d'un groupement professionnel avec une société d'assurances, dans le cas d'une assurance-maladie, peuvent être de deux sortes :

- a) Le groupement se borne à signer une convention mettant ses membres au bénéfice de conditions de faveur ; la société d'assurance s'occupe alors directement de l'encaissement des primes et du règlement des indemnités auprès de chaque entreprise.
- b) Le groupement se fait lui-même preneur d'assurance, et verse à ce titre une prime globale à la société d'assurances. Il assure l'encaissement des primes auprès de ses membres, avec les risques que cela comporte ; il touche en revanche la part de bénéfice ristournée par la société d'assurances, en dispose librement, et peut créer avec cet argent et les suppléments de prime éventuels perçus auprès de ses membres un fonds de secours destiné à compléter ou remplacer les prestations de l'assurance en cas de besoin.

La gestion est paritaire lorsque des représentants des employés et des employeurs y participent. On a dans ce second cas ce qu'il est convenu d'appeler un *service paritaire d'assurance-maladie*.

Si l'accord réalisé à ce jour est confirmé par les associations représentées dans la Commission paritaire S.V.I.A.-U.T.S.-S.D.T., un service paritaire d'assurance-maladie pourrait être fondé sur les bases suivantes :

- Conclusion d'une *convention créant un service paritaire d'assurance-maladie* entre les associations intéressées.
- Conclusion d'un *contrat d'assurance-maladie collective* entre le service paritaire ainsi créé et une société d'assurances.
- *Affiliation facultative* des bureaux d'ingénieurs et d'architectes (mais l'assurance d'une entreprise comprend tout son personnel technique et de bureau).
- *Indemnité journalière* de 80 % du salaire dès le 15^e jour de maladie et pendant 720 jours au cours d'une période de 900 jours (en cas de tuberculose et de poliomélyrite, pendant 1800 jours).
- *Prime partagée à parts égales* entre l'employeur et l'employé assuré (taux approximatif 1,8 %).
- *Gestion sous contrôle d'un organe paritaire*.

En automne, la Commission paritaire a présenté au comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes un rapport complet sur ce problème, avec des propositions

précises, en vue de la constitution des organes nécessaires à la conclusion de l'assurance collective envisagée. Pour permettre à votre comité de se prononcer en toute connaissance de cause, il a été entrepris, auprès des bureaux susceptibles d'être intéressés par une telle assurance, une enquête dont les résultats seront connus au début du mois de mars. Les décisions utiles pourront donc être prises par une assemblée générale de la S.V.I.A. dans les prochains mois.

Dès maintenant, la Commission paritaire porte à son programme d'activité de nouveaux problèmes, tels que la durée du travail ou l'horaire hebdomadaire.

Commission cantonale vaudoise du logement

Délégué : *J.-P. Vouga, arch.*

La Commission cantonale vaudoise du logement, et plus particulièrement son groupe de travail qui porte le nom de « commission restreinte », adaptent leur rythme de travail à celui de la construction du « logement social ». En 1959, on a pensé que l'annonce d'un encouragement fédéral à la construction de tels logements permettrait d'assurer la continuité de l'activité en ce domaine. C'était une erreur, car les conditions mises à l'octroi de l'aide fédérale (rapport 1 : 5 entre le loyer et le salaire, encouragement visant avant tout les familles nombreuses à revenus très bas) ont découragé les constructeurs : il ne s'est trouvé en 1959 que trois communes vaudoises pour présenter un projet dans ce cadre jugé trop limitatif.

La Commission cantonale en a rapidement tiré les conclusions et, avant la fin de l'année, le Grand Conseil était appelé à voter une troisième tranche de crédits, reconduisant ainsi les dispositions de la loi cantonale du 8 décembre 1953. Le principe d'un soutien permanent des pouvoirs publics au « logement social » reçoit ainsi une sorte de confirmation. Qu'on le veuille ou non, toute analyse économique sérieuse de l'ensemble du problème conduit infailliblement à la constatation que ce soutien est nécessaire.

Mais la Commission du logement n'en a pas chômé pour autant : consciente qu'elle n'est pas là seulement pour aider à l'application de mesures temporaires, mais bien pour veiller de façon permanente à l'évolution de cet ensemble extraordinairement complexe que constitue le « marché du logement », elle a mis à profit cette accalmie pour étudier un certain nombre de problèmes permanents. C'est ainsi qu'elle a poursuivi sa politique foncière en recommandant à l'Etat l'acquisition d'un important terrain à Crissier, soustrait dès lors à la spéculation et mis en réserve pour la construction de logements lorsque le besoin s'en fera sentir. La commission est d'ailleurs très soucieuse de voir les territoires encore libres soustraits à l'anarchie qui les menace. C'est ainsi qu'elle a pris l'initiative d'une première réunion qui groupa tous ceux dont doit normalement dépendre un aménagement rationnel du territoire. Elle veut espérer que ses efforts ne resteront pas lettre morte.

Dans un autre ordre d'idées, et sur la proposition du soussigné, la commission a décidé la mise en œuvre d'une enquête sociale qui doit montrer, d'une part, comment les logements sont habités et, d'autre part, ce qu'en pensent leurs locataires. Parmi les plans exécutés, il en est beaucoup qui ne s'éloignent guère des sentiers battus, mais il en est d'autres qui constituent d'intéressantes innovations. Il est du plus haut intérêt pour les architectes de savoir si ces innovations ont été appréciées ou même simplement comprises. L'enquête, à laquelle la S.V.I.A. a bien voulu accepter de contribuer sous la forme d'une subvention, aura lieu en mars-avril. Elle sera menée avec le concours d'étudiants en architecture et en sociologie. Ses résultats seront publiés.

Par ailleurs, sur l'initiative des architectes membres de la commission, une conférence a été organisée entre tous les architectes ayant présenté des projets. Cette conférence, à laquelle la S.V.I.A. avait été invitée, s'était proposé comme but de confronter les expériences acquises dans le cadre de la loi vaudoise et plus particulièrement dans l'application des « Directives techniques » de la commission. Au cours de deux séances très instructives, un texte de résolution fut mis au point, adopté et soumis à la S.V.I.A. pour être adressé par elle à l'autorité compétente.

L'auteur du présent rapport saisit cette occasion pour rappeler ce texte et pour insister sur son intérêt autant que sur son actualité.

Voici d'ailleurs quelle en est la teneur :

1^o La réalisation de bons logements est trop fréquemment paralysée par l'application trop stricte de règlements

communaux désuets et par la rigidité de plans d'extension et même de plans de quartier qui constituent souvent des contraintes inutiles, préjudiciables à l'ensemble (implantation, longueur, largeur et hauteur déterminées sans souci du contenu).

Les règlements communaux et les plans d'extension devraient abandonner, à l'exception des centres des localités, toute notion d'alignement, de dimensions et de gabarit et imposer des indices d'utilisation. Les plans-masses (plans de quartier) devraient, sur cette base, comporter comme seules indications une zone d'implantation, le nombre approximatif des niveaux et la surface totale des planchers.

2^o Fréquemment, le terrain sur lequel une commune se propose de créer des logements se révèle, à l'étude, impropre à cet usage ; dans d'autres cas, les communes sont indécises quant au choix du terrain.

Il est souhaitable que les communes fassent procéder à une expertise du terrain, par exemple en demandant l'avis de l'Office cantonal du logement.

3^o Les architectes ont appris avec intérêt que l'O.C.L. avait pris la décision de procéder à une enquête destinée à déterminer dans quelle mesure les logements construits correspondent aux besoins et aux désirs des familles qui les occupent et d'en publier les résultats.

Ils saluent cette initiative et expriment le vœu que la publication soit envoyée, à titre de recommandation, aux communes et à tous les groupements susceptibles de s'intéresser à la construction de tels logements.

4^o Les architectes ont fait part des difficultés inutiles que leur occasionnent la lenteur de la procédure et la manière avec laquelle les projets sont examinés et ratifiés dans bon nombre de communes.

Il est souhaitable que la procédure soit revue et simplifiée, notamment dans les communes où ont été constitués des organes consultatifs qui non seulement font double emploi mais interprètent trop à la lettre et de façon parfois contradictoire des exigences que l'Office cantonal avait voulu relativement souples.

5^o D'une manière générale, l'application des « Directives techniques » de l'O.C.L. a donné satisfaction.

Il semble toutefois qu'il y aurait lieu de les rendre un peu plus explicites sur certains points, notamment sur l'orientation et l'ensoleillement des logements. D'autre part, elles devraient constituer davantage une indication des résultats à obtenir que des moyens pour y parvenir.

6^o Les architectes sont conscients de la qualité relativement médiocre des réalisations. Cette constatation est d'ailleurs générale dans tous les pays qui nous entourent. Or, les logements économiques n'engendrent pas nécessairement une architecture médiocre. Il existe dans la nouvelle génération des forces inemployées qu'il serait souhaitable de voir collaborer aux futures réalisations. Des concours devraient notamment pouvoir être organisés, ne fût-ce que pour rassembler de nouvelles suggestions en matière de logements. Les plans-masses des grands ensembles devraient également faire l'objet de concours d'idées.

7^o Les architectes doivent, dans la majorité des cas, assumer seuls le coût d'études poussées jusqu'au stade des plans d'exécution et du devis. Ils estiment cet état de choses anormal, notamment parce que la sélection qui en découle est préjudiciable aux jeunes talents.

Il leur paraît nécessaire d'exiger que le dossier de la requête complémentaire produise le contrat liant le maître de l'ouvrage et l'architecte, ainsi qu'une quittance du paiement des premiers honoraires.

8^o Ils constatent enfin que les conventions liant le maître de l'ouvrage aux pouvoirs publics prévoient une retenue collective de 10 % sur tous les paiements pendant un an. Cette disposition, appliquée aux architectes et aux ingénieurs, est contraire à celles de la S.I.A. Les architectes demandent qu'elle soit revue conformément aux règles de leur profession.

Les conditions d'habitat toutefois ne s'amélioreront pas d'une façon décisive aussi longtemps que le public demeurera inconscient des possibilités offertes par l'aménagement.

rationnel du territoire et par l'évolution de la technique. D'autre part, les industries du meuble continuent à mettre sur le marché des ameublements inadaptés aux logements actuels au lieu de contribuer à l'amélioration du logement.

Une large information devrait donc être entreprise dès l'école primaire et dès l'école normale. Les architectes sont prêts, pour leur part, à y apporter leur plus large concours.

Comité de patronage du « Bulletin technique de la Suisse romande »

Délégué : A. Gardel, ing.

Le *Bulletin technique* a publié en 1959 404 pages rédactionnelles constituant le corps même du périodique. A ces pages il convient d'ajouter la publication de 202 fiches de Documentation générale et 376 fiches de Documentation du bâtiment insérées dans les pages d'annonces et résumant quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule de quatre *Bulletins S.I.A.*, les numéros 19, 20, 21 et 22.

La matière publiée en 1959 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

Génie civil : 36% (contre 31% en 1957 et 41,5% en 1958)
Mécanique,

Électricité,

Industrie : 45% (contre 44% en 1957 et 35% en 1958)

Architecture : 19% (contre 25% en 1957 et 23,5% en 1958)

Les ingénieurs mécaniciens et électriciens ont donc été nettement favorisés en 1959 et il conviendra en 1960 de revenir aux proportions plus équitables en assurant sensiblement des parts égales au génie civil et aux milieux de l'industrie, tout en ne descendant pas au-dessous de 20 % du volume total du périodique pour l'architecture.

L'exercice 1959 a été marqué entre autres par la publication de six numéros spéciaux ; deux d'entre eux furent consacrés aux problèmes du *Béton précontraint*, deux autres à ceux du *Réglage et calculatrices électroniques*, tandis que sortait de presse, à l'occasion de l'*Assemblée générale de la S.I.A.*, à Sion, un numéro plus spécialement destiné à faire valoir l'architecture et les œuvres de la technique du canton du Valais.

Signalons parmi les numéros spéciaux actuellement en préparation celui consacré au « Problème de l'industrie gazière » et celui qui traitera de « Chauffage et ventilation ».

Grâce à un travail soutenu et suivi de M. Samuel Rieben, qui assure, au côté de M. E. Barro, la charge de correspondant à Genève de notre rédaction, notre périodique publia sous les titres « Actualités industrielles » et « Actualités aéronautiques » des chroniques d'autant plus appréciées que les divers sujets qui y sont abordés n'auraient pu, faute de place, être traités longuement sous forme d'articles de fond.

Le *Bulletin technique* tend donc de plus en plus à être une source d'information et de documentation aussi complète que possible ; à cela contribue également, à côté des rubriques « Documentation » déjà citées, la publication toujours plus nombreuse d'analyse de livres techniques et d'architecture sous la rubrique « Bibliographie ».

L'adoption pour tout ou partie de ces textes de caractères plus petits a permis d'offrir à nos lecteurs un volume de matière plus élevé sans accroître sensiblement le nombre de pages couvertes.

La rédaction du *Bulletin technique* fut assurée, comme par le passé, par M. le professeur D. Bonnard, rédacteur en chef, assisté principalement de M. S. Rieben. En outre, M. Schnitzler, chargé de cours à l'EPUL et bibliothécaire en chef de cette Ecole, présida plus spécialement à l'élaboration des rubriques de documentation et de Bibliographie.

Le rédacteur en chef, M. Bonnard, ayant exprimé le désir d'être déchargé de la rédaction du *Bulletin*, il fut appelé par l'Assemblée des actionnaires à faire partie du Conseil d'administration dont il a pris récemment la présidence, à la suite de la démission de M. le professeur A. Stucky qui, succédant à M. le professeur Dommer, présida durant vingt ans aux destinées du *Bulletin technique*.

Le nouveau Conseil, composé de MM. D. Bonnard, M. Bridel, J. Favre, R. Neeser, A. Robert, J.-P. Stucky, a mis au concours la charge de rédacteur en chef.

Le Comité de patronage est toujours présidé par M. J. Calame, avec M. S. Rieben comme secrétaire.

Les frais d'impression, de papier et de clichés ne cessant

d'augmenter, le Conseil d'administration dut prendre la décision de majorer, dès le 1^{er} janvier 1960, le tarif de la publicité ainsi que les prix d'abonnement. Toutefois, le prix extrêmement avantageux payé par les membres des Sections genevoise et vaudoise de la S.I.A. reste inchangé, à 12 fr. Il devra faire l'objet cependant d'une majoration, dès le 1^{er} janvier 1961, majoration dont l'importance reste à déterminer.

Il convient de saisir l'occasion offerte par ce rapport pour remercier très vivement les nombreux collègues, auteurs bénévoles, qui mois après mois assurent, par l'envoi de leurs articles, l'existence de notre périodique technique romand de rang universitaire. Il faut mentionner aussi nos collègues industriels alimentant le portefeuille de la publicité. Grâce à l'intérêt et à la bienveillance dont le *Bulletin technique* fut l'objet, il put paraître dès 1907, tous les quinze jours et cela sans aucune défaillance. Il s'agit là d'un résultat exceptionnel, peut-être unique, dû à la conscience des rédacteurs en chef successifs, et dont il convient de féliciter tout particulièrement M. le professeur Bonnard. Au moment où il quitte cette charge astreignante, il a droit aux remerciements de la S.V.I.A. ; souhaitons que le *Bulletin technique* trouve un nouveau rédacteur qui sache accomplir cette tâche avec autant d'amabilité, de savoir-faire et de dévouement.

A l'instant où des mutations importantes interviennent soit dans le Conseil d'administration soit à la Rédaction, il convient que les deux sections romandes, qui n'ont cessé de faire bénéficier le *Bulletin technique* de leur appui, soient conscientes qu'en poursuivant et en développant cette collaboration elles servent incontestablement les intérêts de nos professions et des milieux techniques de Suisse romande.

Elles peuvent être assurées par ailleurs que les organes dirigeants du *Bulletin technique*, dans toute la mesure des moyens dont ils peuvent disposer, examineront toujours avec grande attention toute proposition qui pourrait leur être faite au sujet de la matière publiée.

Délégué S.V.I.A. au Conseil de l'E.C.P.

P. Dumartheray, arch.

1959 a été une année jubilaire pour l'E.C.P., l'année de son centenaire.

Plusieurs manifestations furent organisées durant l'été ; nous relevons en particulier une grande exposition des travaux d'élèves dans les locaux de l'Ecole et le concours « Echec et Mat » à la radio et la télévision. Tous deux eurent un très grand succès.

Durant l'année, le Conseil s'est réuni à deux reprises. Il a pris connaissance de diverses communications du Comité de direction et de M. Jaton, directeur de l'Ecole.

Entre autres, la décision fut prise de porter la finance d'inscription des élèves de 20 fr. à 30 fr. et la participation des communes de 40 fr. à 80 fr., ceci pour permettre d'équilibrer un budget de plus en plus lourd. Le nombre des apprentis augmentant sans cesse, il a été possible de trouver dix nouvelles salles en récupérant les locaux utilisés actuellement par l'Exposition fédérale de prévention des accidents.

Le problème du personnel enseignant est provisoirement résolu. Par contre, le programme des cours nécessite encore quelques études pour donner entière satisfaction.

Au printemps 1959, des examens intermédiaires ont été organisés dans les classes de 1^{re} et 2^{re} année d'apprentis dessinateurs en bâtiment. Le résultat fut des plus concluants, si bien que l'expérience sera renouvelée cette année.

En terminant ce bref rapport, je tiens à remercier nos collègues architectes qui font l'effort et le sacrifice de consacrer une partie de leur temps à donner des cours aux jeunes apprentis dessinateurs en bâtiment.

Liste des délégués de la S.V.I.A. à l'assemblée des délégués de la S.I.A. pour 1960

Abetel Gaston, ing. civ. ; Bolomey Roger, ing. civ. ; Bonnard Daniel-P., ing. civ. ; Brugger Frédéric, arch. ; Cahen J.-P., arch. ; Chastellain Paul, ing. civ. ; Gerhard Théodore, ing. méc. ; Gonin René, arch. ; Keller René, arch. ; Meystre Paul, ing. él. ; Meystre Pierre, ing. méc. ; Mueller Marcel-D., arch. ; Paillex Edmond, ing. civ. ; Piguet Jean-Claude, ing. civ. ; Prod'hom Pierre, arch. ; Renaud Marc, ing. él. ; Vittoz André, ing. civ. ; Willomet Roland, arch.

Suppléants : Jaccottet Claude, arch. ; Meystre Edouard, ing. méc. ; Von der Mühl Robert, arch. ; Vallat Georges, ing. civ.

Compte 1959

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1959

ACTIF	PASSIF
Chèques post. 1 684.56	Capital 12 571.83
Carnet C.F.V. n° 381 742. 9 137.27	
Actions B.T.. 1 750.—	
	12 571.83
Fortune au 31 décembre 1958	14 069.82
Fortune au 31 décembre 1959	12 571.83
	Diminution 1 497.99
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	
	Doit Avoir
Participation conférences A ³ et GEP 57/58	539.95
Remboursement déplacements délégués S.V.I.A.	392.10
Intérêts carnet C.F.V. et coupons actions B.T.	318.68
Remboursement impôt anticipé C.F.V. et B.T.	101.50
Cotisations 1959	10 669.33
Bénéfice sur Série de prix 58/59	4 500.—
Vente normes S.I.A.	1 120.70
Abonnements au B.T. 1959	6 134.15
Frais conférences 1958-1959	2 414.75
Débours délégués S.V.I.A.	902.10
Cotisations au Groupe des architectes 1958	452.50
Cotisation 1959 à la Société académique vaudoise	102.—
Honoraires avocats	355.—
Secrétariat permanent (9 mois)	4 050.—
Achat normes S.I.A.	1 264.70
Impôts 1959	16.40
Administration et frais généraux	2 672.35
Don spécial aux sinistrés de Fréjus	500.—
Dons et frais divers	276.60
	17 642.26
Balance (déficit)	1 497.99
	19 140.25

BUDGET POUR 1960

Entrées :

Participation conférences A ³ E ² P.L. et GeP 1959	1 400.—
Remboursem. déplacem. délégués S.V.I.A.	500.—
Intérêts livret C.F.V. et coupons actions B.T.	320.—
Remboursement impôt anticipé C.F.V. et B.T.	100.—
Cotisations 1960	10 700.—
Vente normes S.I.A.	6 000.—
	19 020.—

Sorties :

Abonnements au B.T. pour 1960	6 100.—
Frais conférences 1960	2 000.—
Débours délégués S.V.I.A.	1 000.—
Cotisations au Groupe des architectes 1960	500.—
Cotisation 1960 à la Société académique vaudoise	110.—
Honoraires avocats	400.—
Secrétariat permanent	5 400.—
Achats de normes S.I.A.	5 000.—
Impôts 1960	20.—
Prix S.V.I.A. à l'EPUL 1959/1960	240.—
Administration et frais généraux	2 000.—
Dons et frais divers	500.—
	23 270.—

Déficit probable : Fr. 4250.—

(Année sans bénéfice Série de prix.)

Le caissier : TH. GERHARD.

Assemblée générale annuelle

Vendredi 1er avril 1960
au Pavillon des Sports de Montreux, à 17 heures

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 1959.
2. Rapport de gestion (groupes, commissions, délégués).
3. Rapport du président.
4. Activité du Secrétariat permanent.
5. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
6. Budget et cotisations pour 1960.
7. Elections statutaires.
8. Candidatures : M. R. Adatte, architecte, présenté par MM. P. Dumartheray et J.-P. Vouga ; M. Weber, ingénieur, présenté par MM. M. Cosandey et P. Froidevaux.
9. Résolution sur l'exercice de la profession.
10. Divers. Propositions individuelles.

Le comité.

L'assemblée sera suivie, à 18 h. 30, d'exposés sur l'*Exposition nationale 1964*, par M. A. Camenzind, architecte en chef, M. E. Henry, directeur administratif, et M. P. Ruckstuhl, directeur financier et des exposants. Aspect architectural et problèmes d'organisation de la future Exposition nationale ; conférence agrémentée de clichés, plans et maquettes.

20 h. : Vin d'honneur offert par les communes du cercle de Montreux, sur la terrasse du Pavillon, suivi du dîner servi au Montreux-Palace, en la salle des Fêtes. (Prix du menu : 15 fr., service compris.)

Candidatures

Auberson Henri P., 1928, architecte, Croix-Blanche, Epalinges. Diplôme EPUL 1959.

(Parrains : MM. G. Cocchi et R. Keller.)

Demont Jean-François, 1934, ingénieur civil, avenue de Lavaux 28, Pully. Diplôme EPUL 1959.

(Parrains : MM. F. Panchaud et J.-P. Stucky.)

Miéville Colin, 1926, ingénieur civil, avenue de Lavaux 4, Pully. Diplôme EPUL 1950.

(Parrains : MM. S. Von der Müll et R. Suter.)

Kayan Sabih Ziya, 1916, architecte, avenue Mon-Loisir, Lausanne. Diplôme E.P.F. 1944.

(Parrains : MM. J.-F. Brunel et H. de Heller.)

Hoffer André, 1934, ingénieur civil, avenue du Simiplon 9, Lausanne. Diplôme EPUL 1958.

(Parrains : MM. J. Boss et F. Panchaud.)

Erni Théophile, 1925, ingénieur mécanicien, avenue de la Gittaz 16, Sainte-Croix. Diplôme E.P.F. 1950.

(Parrains : MM. F. Pagan et M. Renaud.)

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de creusement au rocher. — Supplément N° 7/A.

Rédacteur en chef : K. H. Fraenkel. Publié par Atlas Copco AB, Stockholm, et Sandvikens Jernverks AB, Sandviken (Suède), 1959. Format 18×25 cm, 160 pages, figures.

Le « Supplément N° 7/A » de cet excellent ouvrage, consacré aux divers travaux et méthodes de minage des roches et de perçement des tunnels et galeries, comporte les études suivantes, reproduites en anglais, français, allemand et suédois :

- T. Hallenius et T. Mellin (Stockholm) : Calcul des temps de travail pour forages et sautages dans les creusements de tunnels.
- U. Lange fors et B. Kihlström (Stockholm) : Dommages causés par les ébranlements du sol lors du tirage des mines.
- Karl Trautzl (Dotikon, Suisse) : Les explosifs.
- Edward M. Thomas (Pittsburgh, Pa.) et Magnus Smedberg (Höganäs, Suède) : Le boulonnage des roches.